

Guerre franco-allemande de 1870

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **16 (1871)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-332660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 1.

Lausanne, le 1^{er} Janvier 1871.

XVI^e Année.

SOMMAIRE. — Guerre franco-allemande de 1870. — Coup-d'œil rétrospectif et réflexions sur la guerre de 1870. — Nouvelles et chronique.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Sur l'organisation des parcs de division. — Sur l'armement de l'armée suisse. — Nouvelles et chronique.

La REVUE MILITAIRE SUISSE continuera à paraître en 1871 comme en 1870. Les abonnés qui ne refuseront pas l'un des deux premiers Numéros seront censés continuer l'abonnement pour l'année.

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

Nous n'avons pas encore à ce jour (fin décembre) d'important événement militaire à mentionner depuis notre dernier numéro. De nouveau on se concentre de part et d'autre et l'on se prépare à une prochaine action décisive.

De tous les côtés, sauf du nord-est, les Prussiens font replier sur Paris le gros de leurs détachements.

Les armées françaises de la Loire ont repris de la consistance et même l'offensive. Celle de Bourbaki s'est avancée de Bourges sur Vierzon et sur Gien; celle du général Chanzy s'est portée aux environs du Mans, où elle aurait rallié les forces du camp de Conlie. Tours et Blois ont été successivement occupés puis évacués par les Prussiens. De grands renforts sont arrivés aux armées françaises en personnel et en matériel, qui témoignent de l'indomptable énergie et des inépuisables ressources de la République dans cette crise suprême.

D'autre part le général Trochu, non moins admirable de ténacité et de résolution, a fait opérer une sortie, le 21 décembre, sur le front du 12^e corps (Saxons) vers l'est, et de la garde, au nord-est. On ne mentionne pas de résultat marquant. Le 27 les Prussiens ont commencé enfin leur bombardement, sur Mont-Avron.

Dans la zone de l'est un vif combat a été livré aux environs de Nuits et dans cette ville même le 18 décembre. Une dizaine de mille Français, soit les légions de marche lyonnaises nos 1 et 2, les 32^e et 57^e de ligne et quelques compagnies de mobiles, avec 8 pièces d'artillerie, s'y sont trouvés aux prises contre des forces supérieures de l'armée de Werder avancées de Dijon, et ont dû évacuer Nuits après de rudes et meurtriers engagements. Cet échec a eu un douloureux retentissement à Lyon, où des désordres graves, mais promptement réprimés, ont éclaté dans la journée du 20 décembre. Le ministre Gambetta s'y est transporté; il y aurait, en même temps, ordonné une vigoureuse opération offensive dans la direction de Besançon et de Belfort, qui paraît être actuellement en voie d'exécution. Tandis que la malveillance annonçait la démission de Garibaldi, le grand Italien vient de reprendre Dijon, où de nombreux renforts doivent lui arriver de Chagny.

Le 23 décembre une nouvelle bataille a été livrée au nord-est d'Amiens, vers Laleu, par les troupes Manteuffel à l'armée du Nord sous le général Faidherbe. Cette dernière, tout en disputant énergiquement le terrain, a dû se replier sur Arras.

De nouveau la diplomatie fait parler de ses exploits. Suivant de près l'exemple du cabinet de St-Pétersbourg, le gouvernement prussien annonce, par une circulaire en date du 3 décembre, qu'il se libère des prescriptions du traité de Londres du 11 mai 1867 sur la neutralité du Luxembourg, ce duché hollandais s'étant livré à diverses manifestations de sympathies françaises considérées comme violatrices de la neutralité. On s'accorde généralement à envisager cette démarche comme le premier pas d'une annexion à la Prusse du grand-duché et peut-être d'autres parties du royaume des Pays-Bas, dont les marins allemands convoitent les ports et les colonies.

Pendant que les opérations des armées principales chôment relativement, l'organisation des forces nationales françaises se poursuit avec activité. Voici ce qu'on publie à cet égard :

Un récent décret porte qu'il sera immédiatement créé des camps pour l'instruction et la concentration des gardes nationaux mobilisés, appelés sous les drapeaux en vertu du décret du 2 novembre 1870, ainsi que des gardes nationaux mobiles actuellement dans les dépôts, des corps francs en formation, des contingents de l'armée régulière présents aux dépôts, au fur et à mesure des ordres du ministre de la guerre.

Ces camps seront établis dans les environs des villes et recevront les contingents de toute catégorie des départements environnants, en conformité de la nomenclature ci-après :

Saint-Omer (camp d'Helfaut). — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Oise, Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Moselle.

Cherbourg (presqu'île du Cotentin). — Eure, Calvados, Manche, Orne, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Mayenne, Sarthe, Loir-et-Cher, Seine.

Conlie. — Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Inférieure.

Nevers. — Seine-et-Marne, Aube, Loiret, Yonne, Nièvre, Cher, Indre.

La Rochelle. — Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Charente, Charente-Inférieure.

Bordeaux. — Gironde, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées.

Clermont-Ferrand. — Allier, Creuse, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal, Corrèze.

Toulouse. — Tarn-et-Garonne, Tarn, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales.

Montpellier. — Lozère, Aveyron, Hérault, Gard, Ardèche.

Pas-des-Lanciers. — Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluze, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes et Corse.

Lyon (Sathonay). — Rhône, Loire, Ain, Saône-et-Loire, Jura, Doubs, Côte-d'Or, Haute-Saône, Haute-Marne, Vosges, Meurthe, Haut-Rhin, Bas-Rhin.

Chacun de ces camps devra être en état de contenir 60,000 hommes au moins.

Les camps de Saint-Omer, Cherbourg, La Rochelle et du Pas-des-Lanciers qui, à raison de leur situation géographique auprès de la mer, offrent des facilités exceptionnelles de ravitaillement et de communications, seront en état de recevoir chacun 250,000 hommes. Ces camps porteront le nom de *camps stratégiques* pour les distinguer des autres, nommés simplement *camps d'instruction*, et recevront de solides fortifications pouvant être munies d'artillerie.

L'emplacement de chaque camp sera déterminé par le comité militaire du département, avec l'assistance d'un délégué du préfet. Cette détermination devra être faite, et les travaux en cours d'exécution, dans les cinq jours. Les travaux seront dirigés et exécutés sous la surveillance d'un membre du comité militaire.

Pour l'exécution des travaux, le comité militaire jouira de tous les droits de réquisition prévus par les décrets du 14 octobre et du 11 novembre 1870.

Les frais seront supportés par les départements intéressés et répartis entre eux au prorata de leur population respective.

La dépense afférente aux départements dont le territoire est occupé par l'ennemi, sera supportée par l'Etat. Celle nécessitée par l'établissement des camps stratégiques sera supportée, moitié par l'Etat, moitié par les départements de la circonscription.

A chaque camp sera attaché le personnel suivant, dont les membres seront désignés par le ministre de la guerre :

Un commandant du camp, ayant le rang de général de division et autorité sur tout le personnel et les troupes réunies au camp ; — un chef du génie, ayant rang de colonel du génie ; — un administrateur, ayant rang d'intendant et chargé de tous les services relatifs aux approvisionnements ; — un médecin en chef.

Les fonctionnaires ci-dessus désignés pourront être pris indifféremment dans l'ordre civil ou dans l'ordre militaire. Toutes les nominations dans le personnel du camp ou pour le commandement des troupes seront faites, à titre provisoire, par le commandant du camp. Celles des chefs de légion ou des généraux de brigade seront faites par le ministre de la guerre, sur la proposition du commandant du camp.

L'appel des mobilisés et autres contingents devant faire partie du personnel des camps aura lieu à partir du 1^{er} décembre prochain, savoir : les mobilisés du premier ban, entre le 1^{er} et le 10 décembre, et les mobilisés des autres bans, entre le 20 et le 30 décembre.

Les hommes seront acheminés au camp dans l'état d'équipement et d'armement où ils se trouveront. Cet équipement et cet armement seront complétés d'office par les soins du ministre de la guerre, et aux frais des départements respectifs. partir de ce moment, l'entretien et la solde des troupes restent exclusivement à charge de l'Etat.

Les troupes présentes au camp seront continuellement instruites et exercées, et mèneront la vie des armées en campagne. Elles seront passées en revue deux fois par semaine. Elles seront soumises à la discipline et aux lois militaires.

Le commandant du camp aura le droit de réorganiser les bataillons de gardes mobiles ou mobilisées qui auraient moins de 800 hommes ou plus de 1200 hommes. Il composera des régiments de 3 bataillons et des brigades de 2 régiments, en respectant autant que possible l'autonomie de chaque département.

En ce qui concerne l'organisation des batteries d'artillerie départementales, prescrites par décret du 3 novembre 1870, les préfets s'occuperont de faire exécuter les pièces, de les faire équiper, monter et atteler, en conformité du décret. Mais le commandant du camp aura le soin de former et d'exercer le personnel des artilleurs et des conducteurs.

Aussitôt qu'une batterie sera prête, elle sera expédiée, avec son attelage et tous ses accessoires, au camp, où elle servira immédiatement à l'instruction du personnel.

Il sera formé, par les soins du commandant du camp, des régiments de cavalerie et des compagnies du génie, dans les proportions usitées pour les armées en campagne.

Pour pourvoir aux besoins des troupes, le commandant du camp ou ses délégués jouiront, toutes les fois que les circonstances le rendront nécessaire, du droit de réquisition directe sur les personnes et les choses ; ce droit s'exercera dans les limites de la circonscription desservie par le camp ; mais il ne pourra s'étendre au-delà qu'en vertu d'une autorisation spéciale du ministre de la guerre.

Les communications de Paris avec la province ne s'effectuant presque plus qu'en ballons, qu'une récente invention de M. Dupuis de Lôme réussit à diriger, les Prussiens redoublent d'efforts pour menacer la marche de ces véhicules se jouant si insolemment du blocus, et ils ont réussi à en capturer plusieurs chargés d'une grande quantité de lettres. Quant aux communications de la province avec Paris, le génie de l'invention n'a pu y suffire qu'en rétrogradant jusqu'au temps des pigeons-voyageurs. Ces intéressants volatiles ont déjà introduit de nombreuses dépêches au sein de la capitale; mais beaucoup d'entre eux succombent sous le plomb des chasseurs allemands et sous les griffes des faucons, dont l'état-major prussien fait venir des renforts considérables d'Allemagne.

COUP-D'ŒIL RÉTROSPECTIF ET RÉFLEXIONS SUR LA GUERRE DE 1870.

On entend souvent dire et répéter qu'on ne peut pas écrire l'histoire militaire au jour le jour ou immédiatement après les événements; qu'il faut laisser le temps à ceux-ci de se mûrir, à la lumière de se faire, aux passions de se calmer. Il y a dans ces assertions, passées presque à l'état d'axiomes, autant de faux que de vrai. Si l'histoire militaire se composait de secrets on aurait raison; mais des soldats qu'on lève, qu'on mobilise et qu'on licencie, des armées qui marchent et qui se battent, des empires qui surgissent ou qui tombent, sont des faits assez patents pour qu'on n'ait pas besoin de révélations confidentielles pour les indiquer. Bien plus, ceux qui vont chercher ces raisons-là, philosophes prétentieux ou savants de coulisses, font ordinairement fausse route. Il y a au contraire une portion importante de l'histoire militaire, la plus importante même, qu'il est bon d'enregistrer le plus tôt possible et qui ne fait que s'altérer en vieillissant; c'est celle des faits, opérations et marches diverses, combats, sièges et batailles. La critique sans doute doit être plus réservée. Bien qu'elle puisse s'exercer encore sur les *choses*, elle ne peut, avant de connaître tous les documents et les vraies intentions qui ont dû présider aux opérations, porter également sur les *hommes*, si intimement liés cependant aux choses exécutées. Mais sous cette réserve, nous estimons que le récit des événements militaires et la critique de ces événements eux-mêmes, indépendamment des buts encore secrets qui pouvaient s'y rattacher, n'ont qu'à gagner à être aussi rapprochés que possible de ces événements eux-mêmes; à une seule condition, c'est que le narrateur n'y mette aucune passion autre que celle de l'art militaire impartialement étudié, aucun préjugé de nationalité ou de parti, aucune rancune surtout, ni de faiblesse sentimentale, toutes choses impossibles à rencontrer chez des écrivains d'une des nations belligérantes et difficiles même à obtenir de la part des neutres.

Mais un officier possédant ces facultés-là, c'est-à-dire étant à la fois strictement neutre et assez au courant des armées belligérantes et des choses militaires pour savoir distinguer le faux du vrai dans des rapports immédiats d'opérations, pourra se faire des grands événements une plus juste idée que ne le feront des rapports construits après-coup, souvent remplis d'adroits mensonges dans des buts per-